



Conséquences absences

Par **Maçon**, le 11/10/2024 à 12:34

Bonjour, je souhaiterais faire mon stage de 1ere année d'AS en outre mer cependant je dois obligatoirement retourner au centre de formation 5 jours dans les 2 mois de stage. Qu'est ce que je risque si je suis absente à ses 5 jours ? Qu'est-ce que je risque si l'établissement découvre que je suis en outre mer alors qu'il me l'avait déconseillé ?

Par **Cousinnestor**, le 13/10/2024 à 17:17

Hello !

Si votre maître de stage en outre mer valide votre stage pratique attendez-vous à quelles "remarques" de n'avoir pas suivi les consiels de l'équipe pédagogique de votre centre de formation, sans plus je pense. Mais validez-le....

Le problème sera plutôt votre absence au centre les 5 jours prévus, là c'est tendre le bâton pour se faire battre et peut-être ne pas valider du tout l'ensemble du stage quand "on" saura la raison de cette absence...

A+

Par **Isadore**, le 13/10/2024 à 17:24

Bonjour,

Une absence aux formations obligatoires risque tout simplement de vous valoir une sanction disciplinaire et de ne pas valider votre année. C'est probablement parce qu'un stage outre-mer vous empêcherait de suivre vos cours au centre de formation que l'on vous a déconseillé ce stage.

Prenez vos dispositions pour pouvoir vous rendre au centre de formation quand ce sera nécessaire... ou suivez les conseils de vos formateurs.